

REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
DE
SERRES-CASTET

Centre Social Alexis Peyret
☎ 05 59 33 30 93

La Bibliothèque Municipale est ouverte à tous. La lecture sur place est libre et gratuite.

INSCRIPTION

Une autorisation parentale est demandée pour les moins de 18 ans.

Tarifs :

GRATUIT : moins de 18 ans.

Etudiants, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, personnes handicapés : sur justificatif

ADULTES : 5 €

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi : 16h-18h30

Mercredi : 9h30-12h et 14h-18h

Jeudi : 16h-18h30

Vendredi : 17h-18h30

Samedi : 9h30-12h30

PRET

- Le lecteur peut emprunter 5 livres, 3 revues et 3 CD audio.
- Le nombre de BD est limité à 2, les nouveautés (pastille jaune) à 1.
- Le prêt d'un CD Rom équivaut à celui d'un livre (1 seul par carte).
- Les réservations de documents sont limitées à 2 par abonné.
- Les documents audiovisuels sont destinés à une utilisation dans le cadre du cercle familial.

Certains documents sont exclus du prêt : les usuels (encyclopédies, dictionnaires, ouvrages de référence). Ils sont signalés par une pastille rouge. Le dernier numéro des périodiques.

DUREE DE PRET

Livres, bandes dessinées et CD Rom : 1 mois

Revue et CD : 15 jours

Le lecteur n'ayant pas rapporté les documents à la date prévue reçoit une lettre de rappel. Une pénalité d' 1 €est alors demandée.

INTERNET

- La bibliothèque met un poste informatique à la disposition du public pour effectuer des recherches documentaires à partir d'une liste **de sites Internet sélectionnés**.
- Tout utilisateur doit être obligatoirement **inscrit à la bibliothèque**. Un « compte Internet » lui est ouvert, un identifiant et un mot de passe lui sont attribués pour ses connexions. **Ces codes d'identification sont personnels et ne doivent pas être communiqués à une tierce personne.**
- **Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte durant tout le temps de la navigation sur Internet.**
- La durée de consultation journalière est limitée à **30 minutes par utilisateur** afin de permettre l'accès au poste informatique aux autres abonnés. Le poste ne peut accueillir que 2 ou 3 personnes pour une même consultation.

Les recherches documentaires sont limitées aux sites sélectionnés, mais Internet reste un outil ouvert et la bibliothèque ne peut être tenue pour responsable des dérives de navigation.

-
- Tout document perdu ou détérioré doit être remboursé.
 - Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte
 - Les enfants de plus de 6 ans non accompagnés sont autorisés à fréquenter la bibliothèque librement. Les mineurs sont sous la responsabilité pleine et entière de leurs parents.
 - La bibliothécaire n'est pas chargée d'assurer la surveillance des mineurs.
 - Le personnel se réserve la possibilité d'exclure de la bibliothèque, temporairement ou définitivement les personnes qui par leur attitude perturbent le travail et la lecture des autres lecteurs.
 - La bibliothèque n'est pas responsable des objets ou vêtements qui y sont déposés.
 - La bibliothèque doit rester un lieu calme et propre.
 - Il est interdit :
 - de fumer
 - de manger et de boire
 - d'entrer avec des animaux

Le lecteur est invité à respecter scrupuleusement le présent règlement.

Le Maire,

Jean-Pierre MIMIAGUE